

Procès verbal du CM du Lundi 14 Avril 2025 à 20H

Présents : EYSSAUTIER Yann (Président de séance) - DUPORTAIL Christine (secrétaire de séance)
LABOURY Jean- Claude - CROUZET Vincent -ELIET Claire -BETTON Caroline- BOUVET
Tanguy - DESBOS Thierry -GOUY Damien - HUGUET Sonia - REYNAUD Jean-Luc-

Excusés : MINODIER Thomas (pouvoir à EYSSAUTIER Yann) -CHAUVIN Jean-Paul (pouvoir à
REYNAUD Jean-Luc) - CAILLET Carmen (pouvoir à DUPORTAIL Christine)- GUAY André
(pouvoir à LABOURY Jean- Claude)

Le Quorum est atteint - Nombre d'élus votants : 15 dont 11 présents et 4 pouvoirs.

DÉLIBÉRATION N° 1 : Vote des taux des Impôts Directs locaux 2025

Christine DUPORTAIL propose la reconduction des taux votés les années précédentes à savoir :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 35,70%
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties 67,00%
- Taxe d'Habitation 9,79%

Le conseil délibère :

Vote : 15 Pour

DÉLIBÉRATION 2 : Présentation et vote du budget primitif de la commune

Christine DUPORTAIL présente le budget primitif de la commune :

- Dépenses de fonctionnement 1 386 707,99€
- Recettes de fonctionnement 1 386 707,99€
- Dépenses d'investissement 3 062 869,41€
- Recettes de fonctionnement 3 062 869,41€

Le Conseil délibère.

Vote :

- 12 Pour
- 3 Contre

DÉLIBÉRATION 3 : Présentation et vote du budget primitif du lotissement Juny Lardenne

- Dépenses de fonctionnement 51 680€
- Recettes de fonctionnement 51680€
- Dépenses d'investissement 0€
- Recettes de fonctionnement 0€

Vote :

- 12 Pour
- 3 Contre

DÉLIBÉRATION 4 : Présentation et vote du budget primitif de la station service

- Dépenses de fonctionnement 1 723 169,57€
- Recettes de fonctionnement 1 723 169,57€
- Dépenses d'investissement 47 584,11€
- Recettes de fonctionnement 47 584,11

Vote :

- 12 Pour
- 3 Contre

DÉLIBÉRATION 5 : Durée des Amortissements OPAH et schéma directeur éclairage public

Monsieur le Maire propose de les fixer à :

- 5 ans pour les subventions versées dans le cadre de l'OPAH
- 10 ans pour les participations versées au SDE 07 dans le cadre du schéma directeur d'éclairage public

Monsieur le maire invite le conseil à délibérer

Vote : 15 Pour

DÉLIBÉRATION 6 : Mise en vente de l'immeuble sis 12 place de l'église et 6 grande rue

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur la mise en vente de l'immeuble « Julia » édifié sur la parcelle AO 151 (1a67ca) comprenant des locaux d'habitation et un local commercial. Ce bien avait été acheté par le CCAS en 2007 au prix de 105 000€.

Proposition de mise en vente à 110 000€.

Vote :

- 12 Pour
- 3 Contre

DÉLIBÉRATION 7 : Médiathèque intercommunale : engagement

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'Arche Agglo relatif au projet de construction d'une médiathèque au rez de chaussée du site de Clavières, le premier étage étant réservé à un projet communal.

Ce projet devra faire l'objet d'une co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et Arche Agglo pour supporter conjointement les dépenses liées aux parties communes (estimation 2022 : 300 000€ pour

chaque partenaire) La commune assumera seule la réhabilitation du premier étage dont le coût est estimé à 450 000€ en 2022.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer

Vote :

- 12 Pour
- 3 Abstentions

DÉLIBÉRATION 8 : Choix des repas

Claire Eliet propose de retenir le menu avec 4 composantes.

Vote : 15 pour

DÉLIBÉRATION 9 : tarifs cantine et garderie 2025/2026

Claire Eliet propose de reconduire les tarifs de l'an dernier :

- Repas adulte : 5,10€
- Repas enfant : 4,40€
- Repas apporté (PAI) 1,00€

Garderie :

- 7h15à 8h15 1,00€
- 16h30à18h00 1,00€

- **Vote :** 15 pour

DÉLIBÉRATION 10 : demande de déclassement d'un chemin rural

Monsieur Gilbert Dufaut a fait part de son souhait du déclassement et de la cession à son profit d'un chemin rural dit « chemin de Pailharès à Saint Félicien lieudit Poulet »

Ce chemin traverse sa propriété, il est très étroit et n'est plus emprunté depuis fort longtemps.

Monsieur le maire propose de délibérer.

- **Vote :** 15 pour

DÉLIBÉRATION 11 : Avenant à la convention avec l'Association Collectif La Daronne

Prorogation de la convention d'occupation temporaire et précaire de la mise à disposition de locaux dans l'ancien couvent d'une durée de 3 mois à compter du 3 mai 2025.

- 12 Pour
- 3 Abstentions

INFORMATIONS DIVERSES

- Suite à la demande de Jean-Luc Reynaud la liste des emprunts a été communiqué aux élus de l'opposition :

Année	Objet de l'emprunt	Prêteur	Durée	Taux	Montant
2008	Acq terrains Lardenne	Caisse Epargne (CELDA)	20 ans	4,33%	125 000 €
2009	Aménagement entrée Nord	Crédit Agricole (CA)	30 ans	4,01%	600 000 €
2010	Acq Terrains	CA	20 ans	3,83%	100 000 €
2010	Place du Martouret	CA	20 ans	3,83%	123 726 €
2012	Groupe scolaire	CELDA	15 ans	4,82%	165 000 €
2012	Groupe scolaire	CELDA	18 ans	4,74%	359 439€
2012	Groupe scolaire	CA	26 ans	2,36%	467 637€
2013	Travaux investissement	CELDA	18 ans	4,06%	441 365 €
2013	Acq Pharmacie Jolly	CELDA	15ans	3,68%	140 000 €
2024	Salle de spectacle chapelle	CA	20 ans	3,63%	500 000 €

Christine Duportail attire l'attention des élus sur l'emprunt réalisé pour l'acquisition de la pharmacie en 2013. Le remboursement de cet emprunt dès la revente de ce bien aurait évité de payer les intérêts d'un montant de 43 386 €, le coût total pour la commune est de 140 000€ + 43386 €, soit 183 386€.

- Monsieur le Maire indique que la consultation des entreprises pour la construction de la Maison de santé est lancée.
- La société ADIS propriétaire de l'immeuble du Sardier informe que la démolition commencera au mois de mai.
- Les brigades vertes ont rejointé le pont de Pojot situé pour partie sur les communes de saint Félicien et Bozas. Le coût des travaux sera partagé entre les deux communes.
- Une nouvelle session de gymnastique adaptée pour les séniors va débiter grâce au CFPPA de l'Ardèche et à l'engagement de la commune.
- Comme l'an dernier, la journée nettoyage de printemps a eu lieu le 29 mars au matin en coopération avec l'association des chasseurs et des habitants du village.
- Le comité des fêtes a annoncé qu'il abandonnait l'organisation de la « Fête de la chèvre et du Caillé doux de Saint-Félicien », c'est le syndicat de défense et de promotion du Caillé doux de Saint-Félicien qui prend la relève afin que cette fête emblématique du village se poursuive.